



PRÉFET DE L'HÉRAULT

Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

préalable à la déclaration d'utilité publique de prescription des travaux de restauration immobilière pour un immeuble situé dans le centre-ville de la commune de Pézenas

Les travaux de restauration immobilière, pour un immeuble situé dans le centre-ville de Pézenas, sont soumis à une enquête publique qui se déroulera du lundi 19 février 2024 à 9h00 au lundi 4 mars 2024 à 17h30, soit durant 15 jours consécutifs.

Cette demande porte sur l'immeuble sis au :
– 7 rue Massillon à Pézenas, cadastré BN 129.

L'ORI se définit comme une opération d'utilité publique visant la réalisation de travaux de remise en état, de modernisation ou de démolition afin de transformer les conditions d'habitabilité des immeubles visés. Elle a pour objectif de rendre obligatoires les travaux sur les immeubles les plus dégradés. Les travaux étant déclarés d'utilité publique (DUP), après diagnostic et édicition des prescriptions de travaux, ces derniers sont notifiés aux propriétaires qui ont l'obligation de les exécuter dans un délai fixé par la ville.

Madame Fabienne LALLEMENT, professeure des écoles, retraitée, a été désignée par le président du tribunal administratif de Montpellier en qualité de commissaire enquêtrice.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête sera déposé et consultable à l'hôtel de ville de Pézenas, siège de l'enquête, aux heures d'ouverture des bureaux.

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant toute la durée de l'enquête :

- sur le registre d'enquête déposé à l'hôtel de ville de Pézenas aux heures d'ouverture des bureaux ;
- par voie postale à la commissaire enquêtrice qui les annexera dans les meilleurs délais au registre après les avoir visées, à l'adresse suivante :

Madame la commissaire enquêtrice
enquête publique « Restauration immobilière O.R .I – Pézenas »
Hôtel de ville
6 Rue Massillon
34 120 PEZENAS

- auprès de la commissaire enquêtrice lors de ses permanences à l'hôtel de ville de Pézenas :
 - lundi 19 février 2024 de 9h00 à 12h00 ;
 - lundi 4 mars 2024 de 14h30 à 17h30.
- sur rendez-vous auprès de la commissaire enquêtrice pour toute personne qui en fera la demande dûment motivée.

Il n'est pas prévu que le public communique ses observations par voie électronique.

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, sur rendez-vous, à la Préfecture de l'Hérault, direction des relations avec les collectivités locales, bureau de l'environnement et à l'hôtel de ville de Pézenas, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête publique, le préfet pourra déclarer d'utilité publique l'opération de restauration d'un immeuble dans le centre-ville de Pézenas.